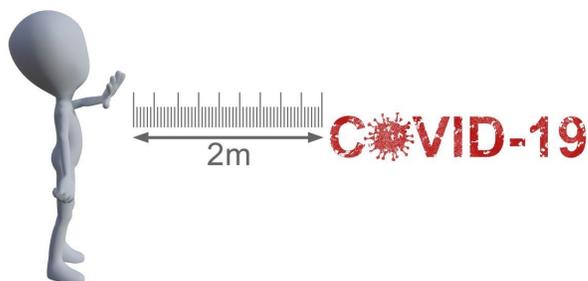


# Directives TBC pour un retour en chantier sécuritaire - Covid-19



**En vigueur  
le 20 avril 2020**

**Respectez la distanciation de 2 mètres demandée et portez vos lunettes de sécurité ou la visière en tout temps!**



**Si vous ne pouvez pas respecter une distance de 2 mètres et lors de la réception de marchandise, vous devez obligatoirement porter la visière ainsi que les gants.**

Respectez toutes les procédures mises en place par le Maître d'Oeuvre sur le chantier.

**Lavez-vous souvent les mains!**

- En arrivant et en quittant le chantier;
- Avant et après le repas et les pauses;
- Avant et après être allé à la salle de bain;
- Avant et après être allé fumer,

**Toussez ou éternuez dans votre coude!**

**Évitez de vous toucher les yeux et le visage!**

**Désinfectez vos outils entre chaque passation!**

Si vous avez des symptômes s'apparentant à ceux de la Covid-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat), vous devez immédiatement informer votre supérieur, retourner et rester chez vous et composer le **1-877-644-4545** afin de recevoir les directives.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au document complet sur notre site Web [www.tbc.qc.ca](http://www.tbc.qc.ca). Zone employés N'hésitez pas à nous écrire à [COVID.19@tbc.qc.ca](mailto:COVID.19@tbc.qc.ca)